

MEMBRES PRÉSENTS

Membres parents : Thessa Girard-Bourgoin
Manon Lafontaine
Marc-André Legros-Jacques
Jérémi Bergeron
Chantal Matthews
Mélanie Cloutier

Membres enseignants : Roxanne Isabelle
Millie Gauvreau

Membre du personnel de soutien : Sylvie Legault

Membre du service de garde : Julie Labelle

ÉGALEMENT PRÉSENTS

Représente de l'OPP : Pascale Labelle

Direction d'école : Kim Côté

Secrétaire de réunion : Delphine Marleau

Membre(s) absent(s)

Parent substitut : Elsie Bélanger-Pouliot

Membres de la communauté : À déterminer

1. PRÉLIMINAIRES

1.1. Présences et vérification du quorum

Nous avons quorum.

Ouverture de la réunion à 18h07.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvie Legault que l'ordre du jour soit adopté tel-quel.

Adopté à l'unanimité
C.É.-23-24-#30

1.3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jérémie Bergeron que le procès-verbal soit adopté tel-quel.

Adopté à l'unanimité
C.É.-23-24-#31

1.4. Période d'intervention du public / correspondance

- Le Comité a reçu une correspondance informant de la réception d'un don de 1000\$ de la Municipalité de La Pêche qui sera utilisé pour la fête de fin d'année scolaire.

1.5. Mot de la direction

- Dans le cadre du mois de la bienveillance, les élèves de l'école ont participé à la conception d'un mur des bons coups et, à la fin du mois d'avril, chaque classe ont présentées un projet artistique.
- La clôture devant l'immeuble La Pêche a été retirée car elle était brisée et dangereuse pour les élèves. Il y a maintenant des bacs à jardinage du Village Nourricier afin de délimiter le terrain entre l'église et l'école. Ces bacs seront garnis de fruits, de légumes et de fleurs et sera entretenu par l'organisme communautaire pendant l'été. La Direction nous informe aussi du litige en cour concernant l'utilisation du stationnement devant l'immeuble La Pêche.

- La Direction informe les membres du déroulement de l'agrandissement de l'immeuble La Pêche. Il est toujours prévu qu'on puisse emménager en septembre 2024. La pose des planchers est presque terminée et la peinture est très bien avancée. La cour d'école sera aménagée pendant l'été, donc il est attendu que les élèves puissent en profiter dès la rentrée 2024.
- À l'immeuble Ste-Cécile, le stationnement sera entièrement refait. Au moment opportun, la Direction fera un suivi pour un potentiel projet de réaménagement de la cour d'école.
- Le 22 mai 2024, sera l'activité d'accueil pour les futurs élèves au préscolaire 4 ans et 5 ans. Ça sera la dernière année que nous fonctionnerons comme cela. Dès l'année prochaine, nous souhaitons élaborer un partenariat avec les organismes communautaires, tel que la Coalition Transition.

2. POINTS D'INFORMATIONS ET/OU CONSULTATION

2.1. Sorties scolaires mai-juin 2024

- 3^e-4^e-5^e année – Mont-Cascade
- 4^e année – Lac Philippe à vélo
- 6^e année – Montréal (Vieux-Port, musée des sciences, labyrinthe)
- Préscolaire et 1^{er} cycle – Musée canadien de l'histoire

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Lafontaine que les sorties scolaires ci-hautes soient approuvées.

Adopté à l'unanimité
C.É.-23-24-#32

2.2. Listes d'effets scolaires 2024-2025 et cahiers

Madame Kim demande si l'école peut prendre 3000\$ provenant du fond à destination spéciale pour acheter des crayons à mine et des gommes à effacer pour les élèves l'année prochaine.

Après analyse du budget, les membres refusent la demande à l'unanimité. Il est suggéré que ces éléments soient ajoutés à la liste d'effet scolaire pour 2024-2025. Il y aura aussi un suivi quant à l'achat de pochette en remplacement de l'agenda pour certain niveau scolaire.

Refus à l'unanimité
C.É.-23-24-#33

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvie Legault que le maximum permis de crayons à mine et de gommes à effacer soit ajouté aux listes d'effets scolaires pour chaque niveau scolaire.

Approuvé à l'unanimité
C.É.-23-24-#34

2.3. Suivi Budgétaire - Fond à destination spéciale

- **Coût entretien de la cour d'école**

Nous attendons encore des nouvelles.

- **Récompense 6^e année**

L'OPP demande d'acheter de la pizza ou de la crème glacée aux élèves de 6^e année pour les remercier de leur aide pendant l'année, principalement lors des diners pizza. Il est suggérer aussi de le faire pour les élèves de 5^e année qui ont aidé les plus petits lors des périodes du diner.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jérémie Bergeron d'accepter la demande.

Approuvé à l'unanimité
C.É.-23-24-#35

- **Don de 1000\$**

La municipalité a fait un don de 1000\$ à l'école pour les activités de fin d'année. L'OPP demande aussi de confirmer la date avant la fin du mois de mai afin de communiquer avec les parents bénévoles pour cet événement.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Cloutier que le 1000\$ soit utilisé afin d'organisation la course en couleurs et le barbecue de fin d'année.

Approuvé à l'unanimité

C.É.-23-24-#36

2.4. École sans devoirs, qu'est-ce que c'est?

Il est décidé de reporté au prochain CÉ par manque de temps.

2.5. Application M-Parent et Mozaïk Portail

La Direction informe le CE que le portail Mozaïk est de plus en plus utilisé pour les parents et le personnel de l'école. Plusieurs informations importantes s'y trouvent. Dès la fin de l'année, l'application Mégafon n'existera plus et les notifications l'an prochain seront envoyées via le nouveau portail M-Parent.

3. POINTS DE DISCUSSION ET DE DÉCISION

3.1. Code de vie de l'école

Le document sera partagé par courriel et il est proposé de faire l'approbation via courriel afin de permettre aux membres de consulter le document. Les membres pourront émettre leurs commentaires par courriel et l'approbation sera fait le vendredi de cette même semaine.

À la suite d'une discussion, les changements suivants ont été demandés :

Version présentée	Version finale
13. Effets personnels - Les effets personnels et les articles scolaires doivent être clairement identifiés et bien entretenus. - Il est interdit d'utiliser le cellulaire, écouteurs, montre intelligente ou tout autre appareil permettant d'enregistrer, de filmer, de prendre des photos ou d'avoir accès à un réseau sans fil dans les locaux de l'école sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prise par l'enseignant, par l'état de santé de l'élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces objets seront confisqués et remis à la direction. Les parents devront se déplacer pour venir les chercher. - Les cartes de collection, les ballons et les jeux électroniques sont interdits à l'école. - Les planches à roulettes, les patins à roues alignées ainsi que les espadrilles à roulettes sont défendus à l'école. - Les jouets et autres objets de la maison sont interdits à l'école. Lors d'une activité spéciale, un membre du personnel peut donner l'autorisation aux élèves d'apporter un jouet ou un objet de la maison. Par exemple, une peluche ou un jeu lors d'une journée récompense. - À moins d'une activité aucun jouet de la maison n'est permis. À l'école, nous avons suffisamment de jeux à l'école pour	13. Effets personnels - Les effets personnels et les articles scolaires doivent être clairement identifiés et bien entretenus. - Il est interdit d'utiliser le cellulaire, écouteurs, montre intelligente ou tout autre appareil permettant d'enregistrer, de filmer, de prendre des photos ou d'avoir accès à un réseau sans fil dans les locaux de l'école sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prise par l'enseignant, par l'état de santé de l'élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces objets seront confisqués et remis à la direction. Les parents devront se déplacer pour venir les chercher. - À l'école, nous avons suffisamment de jeux pour répondre aux besoins des élèves. Les jouets, tels que les cartes de collections, les ballons, les jeux électroniques, les planches à roulettes, les patins à roues alignées, les espadrilles à roulettes et tous autres objets de la maison, sont interdits à l'école. Lors d'une activité spéciale, un membre du personnel peut donner l'autorisation aux élèves d'apporter un jouet ou un objet de la maison. Par exemple, une peluche ou un jeu lors d'une journée récompense. - L'utilisation inappropriée d'un objet ou jouet peut mener à une confiscation.

répondre aux besoins des élèves. • L'utilisation inappropriée d'un objet ou jouet peut mener à une confiscation. • L'élève doit remplacer ou défrayer le coût de tout objet endommagé ou perdu appartenant à l'école. • À chacun des immeubles, il y a un bac attitré aux objets perdus. À la fin de chaque saison, les vêtements non réclamés seront offerts à un organisme de charité.	• L'élève doit remplacer ou défrayer le coût de tout objet endommagé ou perdu appartenant à l'école. • À chacun des immeubles, il y a un bac attitré aux objets perdus. À la fin de chaque saison, les vêtements non réclamés seront offerts à un organisme de charité.
---	---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvie Legault que le code de vie 2024-2025 soit accepté avec les changements ci-haut.

Approuvé à l'unanimité
C.É.-23-24-#37

3.2. Guide de fonctionnement du service de garde

Puisque les membres du CÉ ont reçu la documentation moins de 48hrs avant la rencontre, la Présidence suggère de faire l'approbation via courriel afin de permettre aux membres de consulter le document. Les membres pourront émettre leurs commentaires avec des échanges courriel et l'approbation sera fait le vendredi de cette même semaine.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Lafontaine que le guide de fonctionnement du service de garde soit accepté tel quel.

Approuvé à l'unanimité
C.É.-23-24-#38

4. RAPPORT DES DIFFÉRENTS PARTICIPANTS DU C.É.

4.1. Enseignants

Lors de la dernière journée pédagogique, les enseignants ont participé à une conférence sur le fonctionnement du cerveau de l'enfant et cela a été très enrichissant pour l'équipe.

4.2. Personnel de soutien

Aucun commentaire.

4.3. Service de garde

Du 13 au 17 mai ça sera la semaine de la garde scolaire. L'équipe du service de garde a organisé une panoplie d'activités qui incluent les parents et le personnel de l'école comme la confection d'un arbre et d'un clown avec les traces de mains de tout le monde.

Avec l'aide à la classe proposée pour l'année prochaine, les postes d'éducatrices changeront. Nous avons donc maintenant 5 nouveaux postes avec des horaires différentes. La séance d'affectation pour les éducatrices sera le 13 juin 2024.

4.4. Parents

Madame Chantal Matthews remercie les parents d'avoir laissé leur enfant participer au Pizzama. L'activité a été un succès.

4.5. OPP

Les membres de l'OPP sont très reconnaissants de l'aide apporté par les élèves de 6^e année lors des diners pizza.

4.6. Représentant du Comité de parents du CSSPO

Consultation des membres et demande de rétroaction sur la nouvelle politique du service de garde proposé par le CSSPO. Il est demandé d'envoyé des commentaires, s'il y a lieu, avant le vendredi de la même semaine.

Ajout de 15 minutes

4.7. Représentant du Comité EHDA du CSSPO

Aucun commentaire. Représentant absent.

4.8. Représentant de la communauté

Carolanne Beausoleil, directrice de la maison de la famille s'impliquera dans le CÉ à partir de l'année prochaine.

5. VARIA

Aucun point.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvie Legault que la séance prenne fin à 20h27.

Adopté à l'unanimité
C.É.-23-24-#39

Signatures requises :

Thessa Girard-Bourgoin, Présidente

Kim Côté, Directrice

Delphine Marleau, Secrétaire de réunion